

«Oui» au chemin au bord du lac

Un article signé par Mme Anne Hemmer daté du 28 novembre 2010

Balade Les 2 km au bord du lac, du Bain des Dames à la plage de la Maladaire, seront désormais accessibles au public.

La population de La Tour-de-Peilz a accepté hier la création d'un sentier pédestre de 2 km sur les rives du Léman. Une victoire locale qui pourrait s'étendre à tout l'arc lémanique

A La Tour-de-Peilz, les badauds vont désormais pouvoir se balader au bord du lac Léman, en suivant un chemin piétonnier de 2 km entre le Bain des Dames et la plage de la Maladaire. Les habitants de la ville vaudoise ont accepté hier à 54,8% l'initiative «Pour un accès public aux rives du lac», mettant ainsi fin à un débat qui écartèle la commune depuis plus de trois ans. Un résultat sans précédent: c'est en effet la première fois que la population force une décision concernant l'accès aux rives du lac! Une victoire locale qui pourrait se généraliser.

«C'est satisfaisant de voir l'intérêt public primer sur les intérêts privés de quelques propriétaires», se réjouit Gilbert Vernez, président du Comité d'initiative. Selon lui, «la victoire fait d'autant plus plaisir qu'elle a été difficile». Notamment à cause de l'opposition marquée des autorités et de certains riverains qui ont investi d'importants moyens lors de la campagne.

Pour le comité d'initiative, la bataille remportée à La Tour-de-Peilz n'est que la première d'une lutte qui va s'étendre à tout l'arc lémanique. «Nous espérons en effet que ce vote soit un signal fort pour les autres communes confrontées à l'accessibilité des rives au public, explique Gilbert Vernez. Je suis par exemple convaincu que le Conseil communal de Montreux va désormais donner son accord pour ouvrir au public le dernier tronçon non encore accessible.»

Une initiative fédérale est en projet - Ce vote est également un encouragement pour l'«Association Rives Publiques» qui envisage de lancer l'an prochain une initiative fédérale demandant des dispositions plus contraignantes de la législation en faveur de l'accès des rives au public.

A La Tour-de-Peilz, la victoire des initiants n'est pourtant pas près de se concrétiser. «Il faut encore que les 28 riverains acceptent de nous laisser disposer de «leur» bord du lac», explique la syndique, Nicole Ramella. «Si certains nous donneront le terrain, d'autres voudront le vendre ou feront opposition, nous obligeant à les exproprier.» Des transactions qui pourraient d'ailleurs considérablement augmenter le budget de 3,6 millions prévu. Les badauds vont donc devoir se contenter de leurs promenades habituelles encore un certain temps...